MODÈLE DE

CONVENTION POUR L’OBTENTION
DU LABEL CLUB UNIVERSITAIRE

ENTRE UN CLUB D’AVIRON ET UNE ASSOCIATION SPORTIVE D’UNIVERSITÉ
OU D’ÉCOLE D’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

# ARTICLE 1

La présente convention est passée entre :

et le Club de :

# ARTICLE 2

La présente convention entrera en vigueur le pour se terminer le

# ARTICLE 3

Les séances d’entraînement auront lieu les jours suivants :

* de heures à heures.
* de heures à heures.
* de heures à heures.
* …

# ARTICLE 4

L’encadrement sera assuré par un moniteur diplômé.

# ARTICLE 5

Les frais d’encadrement, d’utilisation de matériel et de sécurité, s’élèvent à :

* Euros par séance et par étudiant
* ou Euros par semaine et par étudiant
* ou Euros par an et par étudiant
* ou ............... Euros par séance et pour étudiants

etc.

payables d’avance en début d’activité.

# ARTICLE 6

Le club prendra, pour chaque rameur étudiant, une licence Universitaire "U" au prix unitaire de 21,70 € par rameur.

La licence "U" permet la participation à toutes les activités et compétitions de la fédération, à l’exclusion des Championnats et Critériums nationaux de la FFA ainsi qu'à leurs épreuves qualificatives.

Elle donne droit à la couverture d'assurance souscrite par la FFA auprès de la MAIF.

# ARTICLE 7

Le matériel pouvant être utilisé au sein du club est le suivant :

*
*
*

# ARTICLE 8

Toute prestation complémentaire fera l’objet d’un devis et sera facturé à l’A.S. ou directement au groupe d’étudiants.

# ARTICLE 9

Le club se réserve le droit de limiter les inscriptions si le nombre d’étudiants rameurs s‘avérait trop important.

# ARTICLE 10

Les étudiants s’engagent à respecter les consignes de l’encadrement, le règlement intérieur du club et les règles fédérales.

Pour pratiquer l'aviron, il est obligatoire de savoir nager 25 mètres et de s’immerger.

# ARTICLE 11

Si les conditions météo l’imposent, le moniteur peut interdire tout accès au plan d’eau, la séance d’aviron étant alors remplacée par une séance sportive à terre au sol.

Fait en 2 exemplaires à , le

 Le président du club : Le responsable de l’AS de l’université :

Nom :

Adresse :

Cachet et signature

(OBLIGATOIRES)